nestenn
GROUPE D'AGENCES IMMOBILIÈRES

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE
TRANSACTION VENTE ET LOCATION

Tarifs applicables au 1 avril 2026

TRANSACTION VENTE

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC
De 0 à 50 000 €	5 000 €
De 50 001 à 70 000 €	6 000 €
De 70 001 à 90 000 €	7 000 €
De 90 001 à 120 000 €	8 000 €
De 120 001 à 140 000 €	9 000 €
De 140 001 à 160 000 €	9 500 €
De 160 001 à 180 000 €	10 500 €
De 180 001 à 200 000 €	11 500 €
De 200 001 à 220 000 €	12 500 €
De 220 001 à 240 000 €	13 500 €
De 240 001 à 260 000 €	14 500 €
De 260 001 à 280 000 €	15 500 €
De 280 001 à 300 000 €	16 500 €
De 300 001 à 350 000 €	17 500 €
De 350 001 à 400 000 €	18 500 €
AU DELA DE 400 001 €	5 %

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

Dans le cadre d'une délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux du titulaire du mandat initial.

Avis de valeur : 150 € TTC.
Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

nestenn
GROUPE D'AGENCES IMMOBILIÈRES

GESTION LOCATIVE

Offre Simplicité	Garantie totale
Loyers hors charges inférieurs à 1500€ : 7,08 % TTC	Loyers hors charges inférieurs à 1500€ : 10,78 % TTC
Loyers hors charges compris entre 1500€ et 2000€ : 5,88 % TTC	Loyers hors charges compris entre 1500€ et 2000€ : 9,58 % TTC
Loyers hors charges supérieurs à 2000€ : 4,68 % TTC	Loyers hors charges supérieurs à 2000€ : 8,38 % TTC

Offre stationnement (Box ou parking) à 11,88 % TTC

Un bailleur peut cumuler ses différents loyers pour bénéficier de la dégressivité.

(Le détail des prestations est disponible en agence)

LOCATION À USAGE D'HABITATION (LOI DU 6 JUILLET 1989)

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

15 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :

8,07 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire :

8,07 € TTC par m² de surface habitable (zone non tendue).

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3,03 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3,03 € TTC par m² de surface habitable.

nestenn
GROUPE D'AGENCES IMMOBILIÈRES

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

Local commercial et professionel	Honoraires
Commercialisation d'un local professionnel/commercial	15 % du loyer TTC annuel

Société Alexandre Immo , SARL au capital de 1 000 € € - Siège social : 337 Avenue Jean Giono 84500 BOLLENE - RCS Avignon n° 104 021 027 - Carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 8401 2026 000 000 010 délivrée par la CCI du VAUCLUSE